



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Trente-quatrième session

Riga (Lettonie), 7 juin 2006

LE RÔLE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA REVITALISATION DES ZONES ABANDONNÉES/DÉPEUPLÉES

DÉFINITION DES ZONES RURALES

Annexe 1

La définition la plus couramment utilisée par les organisations internationales pour distinguer les régions rurales et urbaines est celle qui a été élaborée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette définition distingue deux niveaux hiérarchiques d'unité territoriale: local et régional. Au niveau local, l'OCDE définit les zones rurales comme des communautés ayant une densité de population inférieure à 150 habitants par kilomètre carré. Au niveau régional, l'Organisation distingue des unités fonctionnelles ou administratives plus importantes selon leur degré de ruralité, en fonction de la part de la population de la région vivant dans des communautés rurales. Pour faciliter l'analyse, les régions sont alors classées en trois groupes:

- régions essentiellement rurales: territoires dont plus de 50 pour cent de la population vit dans des communautés rurales;
- régions relativement rurales: territoires dont 15 à 50 pour cent de la population vit dans des communautés rurales;
- régions essentiellement urbaines: territoires dont moins de 15 pour cent de la population vit dans des communautés rurales.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

**PROPOSITION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONCERNANT LA
NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(2007-2013)**

Annexe 2

Axe	Thème	Budget
Axe 1	Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier	Au moins 15 pour cent des ressources du FEADER ¹
Axe 2	Amélioration de l'environnement et du paysage	Au moins 25 pour cent des ressources du FEADER
Axe 3	Diversification de l'économie rurale et amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales	Au moins 15 pour cent des ressources du FEADER
Axe 4	L'approche LEADER: interventions correspondant aux objectifs de l'un ou de plusieurs des axes principaux conformément à une stratégie de développement local intégré	Au moins 7 pour cent des ressources du FEADER, qui seront complétées par la suite par une réserve de 3 pour cent

¹ Fonds européen agricole pour le développement rural

INITIATIVE COMMUNAUTAIRE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT RURAL – LEADER+

Annexe 3

Objectifs

L'Initiative communautaire LEADER+ encourage des démarches intégrées et pilotes de développement rural, conçues et mises en œuvre par des partenariats actifs opérant à l'échelle locale.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires seront les « Groupes d'action locale » (GAL), qui formuleront des stratégies de développement pour leur territoire local et seront responsables de leur mise en œuvre.

Ces Groupes d'action locale doivent constituer un ensemble équilibré et représentatif de partenaires des différents milieux socioéconomiques du territoire. Au niveau décisionnel, les fonctionnaires de l'administration et les membres élus ne peuvent pas représenter plus de 50 pour cent du partenariat local.

Les Groupes d'action locale seront actifs dans des territoires ruraux de dimension réduite, formant un ensemble homogène sur le plan physique (géographique), économique et social. La population ne peut, en règle générale, dépasser les 100 000 habitants dans les régions les plus peuplées (environ 120 habitants/km²), ni être inférieure à 10 000 habitants. Des exceptions peuvent toutefois être acceptées dans les zones à forte ou faible densité de population, comme par exemple certaines régions d'Europe du Nord.

Mesures éligibles

LEADER+ est articulé autour de deux volets:

Volet 1: Soutien à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées et pilotes, s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal.

Un soutien sera accordé aux zones rurales qui démontrent une volonté et une capacité à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie de développement rural intégrée, durable et pilote, attestée par la présentation d'un plan de développement, basée sur un partenariat représentatif et s'articulant autour d'un thème fort, caractéristique de l'identité et/ou des ressources et/ou d'un savoir-faire spécifique du territoire.

Les thèmes prioritaires à l'échelle européenne sont les suivants:

- l'utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires;
- l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales;
- la valorisation des produits locaux, notamment en facilitant, par des démarches collectives, l'accès aux marchés pour les petites structures de production;
- la valorisation des ressources naturelles et culturelles, dont la valorisation des sites d'intérêt communautaire sélectionnés dans le cadre de NATURA 2000.

Les États membres peuvent toutefois élargir la liste des thèmes fédérateurs et des groupes cibles pour prendre en considération des situations propres à chacun d'eux.

La Commission aimerait soutenir en priorité les stratégies visant à améliorer les possibilités d'emplois et/ou les activités pour les femmes et les jeunes.

La stratégie de développement doit être économiquement viable et durable, et présenter un caractère pilote. L'expérimentation entamée sous LEADER I et II devrait être intensifiée sous LEADER+, à l'aide d'approches originales et ambitieuses en matière de développement rural, qui

sont transférables et complémentaires des interventions des programmes du « mainstream » dans la région concernée.

À titre d'exemple, la notion « pilote » peut être appréciée:

- en termes d'émergence de nouveaux produits et services qui incorporent les spécificités locales;
- en termes de nouvelles méthodes permettant de combiner entre elles les ressources humaines, naturelles et/ou financières du territoire conduisant à une meilleure exploitation de son potentiel endogène;
- en termes de combinaison et de liaisons entre des secteurs de l'économie traditionnellement séparés;
- en termes de formes originales d'organisation et d'implication de la population locale dans le processus décisionnel et de mise en œuvre du projet.

Volet 2: Soutien à la coopération interterritoriale et transnationale.

LEADER+ soutiendra les actions de coopération au sein d'un même État Membre (coopération interterritoriale), entre plusieurs États Membres (coopération transnationale) et/ou avec des pays tiers. Cette coopération doit générer une réelle plus-value pour les territoires et peut viser deux objectifs souvent complémentaires:

- atteindre la masse critique nécessaire pour la viabilité d'un projet commun;
- rechercher des complémentarités.

Ces coopérations ne peuvent pas consister en un simple échange d'expériences mais doivent déboucher sur la réalisation d'une action commune, si possible portée par une structure commune.

Au titre de ce volet sont financées l'action commune et les dépenses en amont pour l'assistance technique à la coopération.

Ce volet de LEADER+ ne s'applique qu'aux territoires ruraux sélectionnés dans le volet 1 de l'Initiative. Il sera mis en œuvre sous la responsabilité d'un GAL chef de file.

Participation financière de l'UE

L'Initiative LEADER+ fait l'objet d'un financement conjoint de l'État Membre et de la Communauté. La contribution totale du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section Orientation, à LEADER+ pour la période 2000-2006 est de 2 020 millions d'euros aux prix de 1999. La contribution du FEOGA-Orientation à chaque programme sera indexée à un taux de 2 pour cent par an jusqu'en 2003 et sera fixée en prix 2003 pour les années 2004 à 2006. Pour le 31 décembre 2003, la Commission fixera le taux d'indexation applicable de 2004 à 2006.

En particulier, la contribution du FEOGA-Orientation est de 75 pour cent au maximum du coût total éligible dans les régions couvertes par l'objectif 1 et de 50 pour cent au maximum du coût total éligible dans les autres zones.

L'allocation indicative des dotations d'engagement disponibles parmi les États Membres en millions d'euros conformément aux prix de 1999 est la suivante: Allemagne 247, Autriche 71, Belgique 15, Danemark 16, Espagne 467, Finlande 52, France 252, Grèce 172, Irlande 45, Italie 267, Luxembourg 2, Pays-Bas 78, Portugal 152, Royaume-Uni 106 et Suède 38.

Références juridiques

- Communication de la Commission aux États Membres, fixant les orientations pour l'Initiative communautaire concernant le développement rural (LEADER+), JO C 139, 18.5.2000.
- Article 20(1)(c) du Règlement du Conseil (CE) n° 1260/1999 du 21 juin 1999, stipulant les dispositions générales sur les Fonds structurels, JO L 161, 26.6.1999, p. 1.
- Règlement du Conseil (CE) n° 1257/1999 du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), JO L 160, 26.6.1999, p. 80.

Sources d'information complémentaires

Au niveau communautaire:

Commission européenne

Direction générale de l'agriculture - Direction F

Unité F3 « Cohérence du développement rural »

Rue de la Loi, 200

Bureau L 130 6/197

B-1049 Bruxelles

Télécopie: +32 2 296 59 92

Adresse électronique: agri-leader@cec.eu.int

ADRD-M

Annexe 4**Fondement du projet et bénéficiaires**

Le projet ADRD-M assure le lien entre agriculture et développement rural durables d'une part et montagne d'autre part. Le projet rappelle l'importance de ces questions, toutes deux débattues lors de la Conférence de Rio en 1992, identifie les nombreux enjeux liés à l'agriculture et au développement rural durables dans les régions de montagne, et préconise des politiques, des instruments et des programmes cohérents.

Les politiques s'inspirant de ces principes améliorent les moyens d'existence des ruraux

L'accès à la terre, à l'eau, aux marchés et aux services financiers, la reconnaissance des droits des groupes les plus vulnérables, la responsabilisation de la communauté, la démocratie et la bonne gouvernance sont des conditions préalables au développement durable. Des politiques, législations et institutions appropriées, cohérentes et ciblées sont nécessaires pour améliorer les moyens d'existence des groupes les plus vulnérables. Ces politiques doivent tenir compte des besoins spécifiques des communautés de montagne et des liens essentiels entre les populations de montagne et celles des plaines. Elles doivent également être globales, prenant en considération toutes les questions agricoles, économiques, sociales et culturelles, à tous les niveaux.

Les communautés montagnardes comptent parmi les plus vulnérables du monde

Environ 270 millions de personnes vivant en régions de montagne sont victimes de l'insécurité alimentaire et 135 millions d'entre elles souffrent chroniquement de la faim. Si les populations montagnardes sont en grande majorité rurales, l'agriculture seule ne peut en assurer les moyens d'existence. Pourtant, les montagnes constituent un patrimoine de ressources stratégiques, en fournissant de l'eau fraîche à la moitié de l'humanité et la biodiversité qui contribuera à nourrir le monde. Une fois responsabilisées et intéressées aux processus de décision, les communautés de montagne peuvent également tirer parti de nouvelles possibilités économiques.

Donner la parole aux populations de montagne

Physiquement isolées et socialement marginalisées, les populations montagnardes manquent d'influence politique et ont du mal à se faire entendre. Loin des centres de décisions et du mauvais côté du fossé digital, elles n'ont pas non plus la masse critique nécessaire pour avoir un impact sur les décisions stratégiques. Peu de pays ont mis en place des politiques, des législations et des institutions spécifiques pour répondre aux exigences des populations montagnardes.

Un projet ADRD au service des populations montagnardes

En tant qu'agence des Nations Unies chef de file à la fois pour les questions d'agriculture et de développement rural durables et de montagne, la FAO, avec l'aide du Gouvernement suisse, a formulé un projet quadriennal multidonateurs sur l'ADRD en régions de montagne (ADRD-M). Le projet ADRD-M vise à faciliter la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques d'agriculture et de développement rural durables. Ce projet contribue également à la mise en place d'institutions et de législations inspirées de ces principes et adaptées aux spécificités des régions de montagne.

Le projet ADRD-M offre à toutes les parties prenantes – gouvernements, communauté internationale et société civile – une occasion unique de contribuer ensemble au développement durable. Sur le terrain, ce projet participatif bénéficiera aux populations montagnardes du monde entier.

Projet ADRD-M de la FAO (2005-2007)

Le projet Agriculture et développement rural durables en régions de montagne (ADRD-M), financé par la France, le Japon et la Suisse, vise à soutenir les moyens d'existence des populations montagnardes grâce à de meilleures politiques en matière d'agriculture et de développement rural durables. Le projet est centré sur les questions relatives aux politiques et le renforcement des institutions.

Le projet adopte une approche multipartenaires (gouvernements, société civile, organisations internationales) et fonde la mise en œuvre de ses activités sur la mobilisation de points focaux régionaux (notamment EUROMONTANA pour l'Europe), l'engagement déterminant des partenaires du projet et la création de synergies avec les projets en cours, tout en assurant une représentation équilibrée des régions du monde entier. Les activités sont articulées sur divers niveaux (local, national, régional ou sous-régional, et mondial) afin de faciliter les échanges et les interactions entre les différentes parties prenantes.

Les activités menées en Europe sont notamment les suivantes:

L'évaluation des forces et faiblesses des politiques de montagne selon les principes ADRD, effectuée par le Secrétariat intérimaire de la Convention des Carpates (PNUE) dans trois pays carpathiens, à savoir la Roumanie, la République slovaque et l'Ukraine.

Un atelier régional sur le renforcement des politiques ADRD-M pour la protection et le développement durable des Carpates, organisé conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), EUROMONTANA et le projet ADRD-M (24 octobre 2005, à Liptovský Mikuláš, en République slovaque).

Le soutien apporté au séminaire d'EUROMONTANA sur les externalités positives des montagnes: « Bénéfice des places précieuses en Europe - Politiques concernant le potentiel des montagnes et des espaces ruraux isolés », qui s'est tenu à Aviemore, en Écosse, du 9 au 11 novembre 2005.

Les participants à l'Atelier régional ont manifesté un grand intérêt concernant les résultats de l'évaluation des politiques ADRD-M aux niveaux national et régional (Carpates), qui ont été entérinés globalement, et ont indiqué des activités de suivi possibles concernant les Carpates, notamment:

- l'extension de l'évaluation des politiques aux quatre autres pays carpathiens;
- une contribution officielle à la première Conférence des Parties de la Convention des Carpates à travers les résultats de l'évaluation des politiques ADRD-M.

RÉFÉRENCES ET SOURCES

Annexe 5

- Banque asiatique de développement. 2004. *Environmental Monitoring and Information Management System for Sustainable Land Use in Kazakhstan*, Tar:KAZ 36441.
- Baur, P. 2004. *Die Landwirtschaft geht — der Wald kommt*, Montagna No. 4.
- Baylis, K. 2002. *A Brief introduction to Agricultural and Environmental Policies in the EU*, Lectures EEP 141, Agricultural and Environmental Policy, Berkeley University. Sur Internet à l'adresse: <http://are.berkeley.edu/~baylis/EEP%20141files/EEP141Lectures.htm>
- Brouwer, F. 2002. *Effects of agricultural policies and practices on the environment: review of empirical work in OECD countries*. OCDE.
- Bryden, John. 2000. Déclin? Quel déclin? Un renouveau démographique est perceptible dans de nombreux territoires ruraux. LEADER Magazine No. 22 - Printemps, 2000.
- CARNET (www.craresd.net). *Economic and Legal Aspects of Land Degradation Prevention*.
- Damary, P. 2002. *Towards sustainable agriculture policies promoting biological diversity and landscapes*. In: Conférence paneuropéenne de haut niveau sur l'agriculture et la biodiversité: vers une intégration de la diversité biologique et paysagère, pour une agriculture durable en Europe. Maison de l'Unesco, Paris (France), 5-7 juin 2002. Conférence organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Gouvernement français et le PNUE.
- Di Lavoco, F. 2003. *Lo sviluppo sociale nelle aree rurali*. Franco Angeli, Milano.
- Dunford, B. 2003. *Report on Workshop on Land Abandonment*.
- CE (Commission européenne). 2002. *Agriculture and the Environment*, http://europa.eu.int/comrnfagriculture/envir/report/enfevo_cu_en/report.htm
- Feng, H., Kurkalova, L.A., Kling, C.L. et Gassman, P.W. 2004. *Land Retirement versus Changing Practices on Working Land*, Working Paper 04-WP 365, Center for Agricultural and Rural Development, Iowa State University, Ames, Iowa 50011-1 070, www.card.iastate.edu
- FIDA. 2002. *Exposé de la Stratégie régionale, Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants*.
- Grimm, M. Jones, R.J.A. et Montanarella, L. 2002. *Soil Erosion Risk in Europe*, *European Soil Bureau, Institute for Environment and Sustainability*, Commission européenne, Centre commun de recherche, Ispra.
- Hurni, H. 2004. *DerTadschikische Pamir, Geographische Rundschau*, Heft 10.
- Institute of Agriculture Development in Central and Eastern Europe. 2005. *Creation of Agricultural Land Market in Ukraine: Current State of Development*, Discussion Paper No. 86.
- Institute of Agriculture Development in Central and Eastern Europe. 2004. *Interregionale Disparitäten und Entwicklung ländlicher Räume als regionalpolitische Herausforderung für die neuen EU Mitgliedstaaten*, Discussion Paper No. 61.
- Lorenzi, F. et Vakrou, A. 2005. *The European support policy for mountain and hill farming, as a basis for the development of an agri-environmental policy*. Workshop 'The political economy of agri-environmental policies in the USA and the EU', 27-28 mai 2005. University of California, Berkeley.

- Lowe, P., Murdoch, J. et Ward, N. 1995. *Networks in rural development beyond endogenous and ex endogenous models*. In: Ploeg, J.D. et van Ooik (éd.) 'Beyond modernization. The impact of endogenous rural development', Assen, Van Gorcum.
- Mauro, F. 2001. *Prospettive per l'uso sostenibile della biodiversità nelle specificità italiane: ambienti mediterranei ed ambienti montani*. In: La Biodiversità nelle politiche ambientali. Quaderni di Guarignano. ARGE ALP. Publié sous la direction de V. Giacomini.
- Mazoyer, M. et Roudard, L. 1997. *Histoire des agricultures du monde*, Seuil, Paris.
- Murbach, F. et Paus, M. 2005. *L'agriculture de l'arc lémanique. Étude sur la valeur ajoutée*. Rapport final. Office fédéral de la statistique et Institut d'économie rurale de l'ETHZ.
- Murdoch, J., Lowe, P., Ward, N. et Marsden, T. 2003. *The differentiated countryside*. London: Routledge.
- Murray, S. 1997. *Urban and Peri-Urban Forestry in Quito, Ecuador. A case study*. Département des forêts. FAO, Rome.
- OCDE. 1998. *Agriculture and the Environment: Issues and Policies*. Disponible sur Internet à l'adresse: www.oecd.org/topic
- OCDE. 2001. *Improving the Environmental Performance of Agriculture: Policy Options and Market Approaches*. Disponible sur Internet à l'adresse: www.oecd.org/topic
- OECD. 2003. *The Future of Rural Policy, From Sectoral to Place-Based Policies in Rural Areas*. Publications OCDE.
- OCDE. 2004. *Agriculture and Environment: Lessons Learned from a Decade of OECD Work*. Disponible sur Internet à l'adresse: www.oecd.org/topic
- Parlement européen, révisé le 1er septembre 1996, La forêt en symbiose avec l'espace rural.
- Podmaniczky, L., Balázs, K. et Szabo, O. 2001. CEESA — *Agri-environmental Practices at Farm Level in order to preserve Biodiversity of Landscape*. Dévavanya Case Study Area, Hongrie.
- Renting, H. et autres 2006 (à paraître). *Multifunctionality of agricultural activities, changing rural identities and new territorial linkages*. International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology (IJARGE).
- Rural Europe. 1995. *Exploiting local agricultural resources. The exploitation of agricultural products in the Jerte Valley: new products, new markets?* Étude de cas. Source: Dossier LEADER. En ligne à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/archives/leader2/rural-en/biblio/produ/art_3.htm
- Suisse, Office fédéral de l'agriculture. 2004. *Rapport agricole 2004*.
- Tisenkopfs, T. et Sumane, S. 2004. 'Rural Community Initiatives in the Latvian Countryside'. In: Ilkka Alanen (éd.). *Mapping Rural Problematics in the Baltic*. Aldershot: Ashgate Publishing, pp. 219-247.
- Van der Ploeg, J.D. et Roep, O. 2003. *Multifunctionality and rural development: the actual situation in Europe*. In: van Huylbroek, G. et Durand, G. (éd.). *Multifunctional agriculture. A new paradigm for European Agriculture and Rural Development*. Ashgate, Aldershot, Royaume-Uni. pp. 37-53.
- Van der Ploeg, J.D. et autres 2002. (éd.) *Living Countrysides: The State of the Art*. Doetinchem: Elsevier.
- Zellei, A., Gorton, M. et Lowe, P. 2001. CEESA. *Comparative Analysis of the Agri-Environmental Policies in Central and Eastern European Countries*. Newcastle.